

APPEL À PRÉSENCE SOLIDAIRE AU TRIBUNAL DE PARIS

LES 6, 8, 9, 12, 13 ET 14 JUIN

À partir du 6 juin auront lieu plusieurs procès qui concernent des arrestations du 1er mai, après refus de comparutions immédiates ou suite à des convocations ultérieures à la fin de la GAV. Il est important de ne laisser aucun de ces inculpés seuls : la justice essaye de fabriquer pour punir des cas spécifiques à partir de révoltes collectives qui se sont largement répandues depuis le début du mouvement social en France. C'est d'autant plus visible avec le premier mai.

**NOUS ÉTIIONS TOUS DEHORS,
SOYONS TOUS AU TRIBUNAL JUDICIAIRE (PORTE DE CLICHY)**

**LES 6, 8, 9, 12, 13 ET 14 JUIN À 13H30
POUR EXPRIMER NOTRE SOLIDARITÉ ET NOTRE LUTTE
CONTRE LES MÉCANISMES RÉPRESSIFS
QUI ESSAIENT D'ENTERRER DÉFINITIVEMENT
Le mouvement**